

nos membres dans les principales branches d'affaires, et dans les positions les plus lucratives de la localité. Il remercia ses frères d'avoir répondu avec autant d'empressement à l'appel fait de venir porter secours à l'orphelin, et il s'unît aux remarques du Rév. P. Beaudry pour souhaiter le renouvellement annuel de cette conduite noble et généreuse. Il présenta aux Dames de Charité ses meilleurs remerciements pour la manière polie et distinguée avec laquelle elles avaient servi la table et les félicita de leur zèle et de leur dévouement.

Et Frère Prédicant Renaud prend son siège au milieu des applaudissements les plus enthousiastes. — Communiqué.

Adresse Présentée au Rév'd J. J. Sullivan, Grand Deputé pour le Comte de Digby. N. E.

Samedi soir, le 5 Janvier, les frères de la succursale No. 287, de Belliveau's Cove, N. E., voulant témoigner leur reconnaissance et leur respect à leur Directeur Spirituel, le Rév'd J. J. Sullivan se sont réunis dans leur salle pour le remercier du haut intérêt qu'il porte à la succursale dont il est le fondateur et aussi pour lui faire leurs souhaits de bonne année.

Une adresse des plus flatteuses et conçue dans les termes les plus heureux lui fut lue par le secrétaire archivé. Le Rév'd M. Sullivan répondit à cette adresse d'une manière fort heureuse et dans les termes les mieux choisis. Il remercia les membres de leurs bons souhaits à son endroit, des marques de reconnaissance contenues dans l'adresse et termina en leur souhaitant une année heureuse et fructueuse dans les diverses entreprises de la vie.

Le Rév'd J. J. Sullivan, Grand Deputé, est un prédicateur fort éloquent et un orateur des plus distingués et les frères de la succursale de Belliveau's Cove doivent être fiers, et à bon droit, d'avoir pour directeur spirituel un homme qui a haut à cœur le progrès et l'avancement de notre association.

APPEL.

A tous les membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Frères—

Pour la première fois depuis son établissement, notre succursale se voit obligée de faire appel aux membres de l'Association, en faveur de l'un de nos frères, frère Louis Thomassin de St. Boniface, Manitoba.

Frère Thomassin est malade depuis environ six mois, sa femme a été presque continuellement malade depuis deux ans, et de plus, frère Thomassin a subi des pertes matérielles considérables qui lui ont enlevé toutes ses économies.

Frère L. Thomassin est membre fondateur de notre succursale, et il s'est toujours montré très dévoué aux intérêts et à l'avancement de l'Association, c'est pourquoi nous le recommandons à la générosité de tous les frères.

Et comme notre Association est une Association fraternelle, nous espérons que vous vous ferez un devoir d'aider ce frère si cruellement éprouvé.

A vous fraternellement,
JOSEPH LECOMTE
Président, succ. No. 230, C. M. B. A.
J. C. TURENNE,
Sec.-Arch., succ. No. 230.

Approuvé par le Rév. Jos. Messier, curé, Directeur spirituel.

Cher Monsieur et Frère,

Le Grand Président et le Bureau des Grands Syndics permettent l'appel de votre succursale en faveur de frère Louis Thomassin.

Fraternellement à vous,

S. R. BROWN Grand Sec.

Toute remise devra être envoyée à
JOSEPH LECOMTE,
Président de la succ. No. 230,
St. Boniface, Manitoba.

CORRESPONDANCE.

Nicolet, P. Q., 21 Janvier, 1898.
Sam. R. Brown, Sec. Grand Secrétaire,
C. M. B. A., London, Ont.

Cher Monsieur et Frère— Depuis le jour où la Succursale No. 161 de Nicolet a cru de son devoir de faire un appel en ma faveur pour m'aider à traverser des jours de malheur et de détresse, ma condition d'infortune s'est encore aggravée d'une façon lamentable.

Depuis le 15 Décembre dernier, sur les 10 membres qui composent ma famille, nous en comptons 7 qui jusqu'ici ont été atteints de la fièvre "Scarlatine," et deux sont condamnés par le médecin.

Comme cette maladie est très contagieuse, ma maison ainsi que mon atelier de tailleur sont considérés être en "Quarantaine." C'est pourquoi personne n'a osé jusqu'ici nous offrir le plus petit aide pour soigner ces nombreux malades, de sorte que j'ai été laissé seul à mes peines et à mes veilles prolongées, ma femme étant elle-même invalide.

L'atelier de tailleur est aussi désert depuis longtemps, vu que les gens craignent la contagion de cette hideuse maladie. Les soins du médecin pour toute cette famille malade, les remèdes etc, etc, me coûtent bien cher, et je n'ai aucune ressource pour vivre, attendu que mon atelier de tailleur est en "Quarantaine," et quand les clients, me présenteraient ils des ouvrages, je ne pourrais pas les servir depuis long temps vu que je suis le seul à rester au chevet de mes pauvres Scarlatineux.

Pour toutes ces raisons, si toutes les Succursales qui n'ont pas encore répondu à mon Appel le faisaient de suite elle feraient là un acte de charité chrétienne, pour lequel elles ne manqueraient pas d'être récompensées au centuple. Il y a au-delà de 200 Succursales qui n'ont encore rien voté.

Je réclame donc humblement votre influence pour me faire atteindre ce but.

Espérant que vous m'accorderez cette faveur en vous servant de la voix du Journal "LE CANADIEN" et vous remerciant d'avance tant en mon propre nom qu'en celui de ma malheureuse famille, je me soustris avec respect

Votre humble serviteur et frère éprouvé.

Z. A. LANGLOIS.

Sec. Archiviste Suc. No. 161

NOTES.

A une assemblée régulière de la succursale No. 209 de l'A. C. B. M., Louisville, P. Q., tenue dans ses spacieuses salles lundi le 10 Janvier 1898, des félicitations unanimes ont été offertes à frère L. A. Plante, M. D., Grand Deputé d'arrondissement, qui avait été élu le même jour, premier magistrat de cette petite ville, à une grande majorité. M. Plante saura faire honneur à la ville et s'acquittera de son devoir honorablement. Louisville

est fière du maire qu'elle s'est choisie.

Cette succursale compte aussi trois de ses membres comme échevins au Conseil de ville de Louisville.

Nouvelle Succursale.

La succursale No. 290 a été instituée le 13 Janvier, à St. David de L'Auberivière, P. Q., par l'organisateur P. J., Montreuil. Nous publions dans la partie anglaise la liste des officiers pour l'année courante.

Resolutions de Condolances.

A une séance régulière de la succursale No. 29, Ottawa, Ont., tenue le 19 Novembre, 1897, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Qu'une lettre de sympathiques condoléances soit adressée à la famille Nolin, à l'occasion du malheur si imprévu et si douloureux qui vient de la frapper dans la personne de notre regretté confrère L. H. Nolin, ces jours derniers.

Que par respect pour la mémoire de ce confrère décédé, la charte de la succursale reste drapée de deuil pendant deux mois.

A une assemblée régulière de la succursale No. 178, Memramook, N. B., tenue le 20 Novembre, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Frère P. T. Légère, secondé par Frère A. T. Gaudet.

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de Mademoiselle Mills, fille chérie de frère Gilbert Mill.

Que la famille veuille bien accepter les condoléances et sympathies des membres de cette succursale.

Que ces résolutions soient inscrites dans nos minutes, qu'une copie soit transmise à la famille et envoyée au "Moniteur Acadien" et à notre organe officiel LE CANADIEN pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale No. 178, Memramook, N. B., tenue le 20 Novembre, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Attendu que les membres de cette succursale ont appris avec un profond regret la mort de Madame Vienneau, épouse chérie de frère Aimé M. Vienneau.

Il est alors résolu que nous exprimions nos plus tendres condoléances et sympathies envers frère Vienneau dans la grande perte qu'il vient de subir :

Il est de plus résolu que ces résolutions soient inscrites dans nos minutes, qu'une copie soit transmise à la famille et envoyée au "Moniteur Acadien" et à notre organe officiel LE CANADIEN pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale No. 237, Bouctouche, N. B., tenue le 23 Novembre, 1897, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Il est proposé par Frères F. H. LeBlanc, et George Michaud, secondés par Frères Sigisroi Jaillet et Joseph Michaud, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec le plus profond regret la mort de l'épouse d'un de leurs frères, Madame Joseph J. Maillet, enlevée à l'affection de sa famille :

Que le frère Joseph J. Maillet, en ce jour d'épreuve, veuille accepter les condoléances et sympathies des membres de cette succursale :

Que copie des présentes résolutions soit transmise au frère Joseph Maillet ainsi qu'à l'organe officiel de l'Association pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale No. 237, Bouctouche, N. B., tenue le 23 Novembre, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Frères F. H. LeBlanc, et D. V. Landry, appuyés par Frères Joseph Michaud et Sig. Jaillet.

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de Omsud, fils chéri de Frère Jude J. LeBlanc.

Que la famille veuille bien accepter les condoléances et sympathies des membres de cette succursale.

Que ces résolutions soient inscrites dans nos minutes, et qu'une copie soit transmise à la famille et envoyée à notre organe officiel, LE CANADIEN, pour publication.

A l'assemblée régulière des membres de la succursale No. 261, St. Henri du Barachois, N. B., tenue le vingt cinquième jour d'Oct., 1897, les résolutions suivantes ont été adop-

tées, à l'occasion de la mort du Frère Grégoire G. Boudreau, Commissaire Ordonnateur de cette succursale :

Il est proposé, que c'est avec un profond regret que les membres de cette succursale ont appris l'accident qui a causé la mort de notre Commissaire Ordonnateur dans la personne de Grégoire G. Boudreau, arrivé près de St-Hiac, N. B., le 13 Octobre, 1897.

Il est proposé, que les membres de cette succursale profitent de cette réunion, pour offrir à la famille du regretté Frère Grégoire G. Boudreau l'expression de leurs plus vives sympathies, et leur sincères condoléances dans le malheur qui leur est arrivé :

Il est proposé, que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille du regretté Frère Grégoire G. Boudreau, à l'organe officiel LE CANADIEN ainsi qu'au Moniteur Acadien, pour publication.

A une assemblée de la succursale No. 122, Sandwich, Ont., tenue le 2ème jour de Novembre, 1897, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par le Chancelier Henri Morand, secondé par Frère Jos. Ailan, et résolu : Que tout en se soumettant à la volonté du Tout Puissant à qui il a plu de prendre le fils de notre estimable Frère Sam'l R. Reaume, nous les membres de cette succursale déplorons la perte subie par notre frère et nous osons espérer qu'il aura la force de supporter chrétiennement sa grande affliction et résolu :

Qu'une copie de ces résolutions soit remise à Frère Reaume et une copie envoyée au Journal officiel LE CANADIEN.

A une assemblée régulière de la succursale No. 278, St. Joseph, N. B., la résolution suivante fut proposée et adoptée à l'unanimité :

Attendu qu'il a plu à Dieu, dans sa sagesse infinie de rappeler à lui Madame Marie Bourque, épouse de notre estimable frère Anselme D. Cormier, il est en conséquence résolu :

Que les membres de cette succursale reconnaissent avec un profond regret la perte éprouvée par Frère Cormier par la mort de sa bien-aimée épouse, et lui expriment ainsi qu'à sa famille leurs cordiales sympathies dans leur douleur.

Et il est de plus résolu : Que ces résolutions soient inscrites au procès verbal de cette assemblée et publiées dans le "Moniteur Acadien" et "LE CANADIEN."

"A une assemblée de la Succursale No. 142, Montreuil, P. Q., tenue le 26 Janvier 1898, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité : Proposé par frère A. I. Clément, secondé par frère A. B. Poutevin, c'est avec un profond regret que les membres de cette succursale ont appris la mort soudaine de leur frère Alphonse Poupard, dont les belles qualités en avaient fait un précieux sociétaire.

Que la Succursale offre à sa famille ses sympathies les plus sincères et que copie des présentes lui soit envoyée.

A une assemblée de la Succursale No. 240, tenue le 17 Décembre dernier, la résolution de condoléances suivante a été adoptée :

Proposé par frère Louis Chartier, secondé par frère Théodore Vaudry, que les membres de cette Succursale ont appris avec regret la mort de Mlle. Montpetit, fille bien aimée de leur frère Hermaine Montpetit, que la Divine Providence a bien voulu lui enlever pour un monde meilleur ; qu'ils l'associent avec lui et sa famille dans la douleur de la perte leur regrettée enfant et s'empressement de lui offrir leurs plus sincères condoléances, et que copie de cette résolution lui soit présentée, ainsi qu'à sa famille et aussi publiées dans le Journal "LE CANADIEN."

A une assemblée régulière de la Succursale No. 230, St. Boniface, Man., tenue le 6 Décembre, 1897, sous la présidence de frère E. L. Trudel, les résolutions de condoléances qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, à l'occasion de la mort de Delle Anna Prud'homme, fille aînée de notre frère distingué l'Hon. Juge Prud'homme.

Proposé par frère Jos. Lecomte, secondé par frère A. Phaneuf, et résolu : que les membres de cette succursale ont appris avec douleur la mort prématurée de Delle Anna Prud'homme.

Qu'ils sympathisent à la peine amère que ressent aujourd'hui l'Hon. frère Prud'homme en se voyant enlever à un âge si tendre, celle en qui surtout reposait son amour paternel.

De la haute elle saura lui rendre cette affection qu'il lui portait ; et l'assister dans la mission qu'il lui reste à accomplir.

Modèle de vertu et de piété elle est allée avec les anges ses aînés jouir d'un bonheur complet.

Que copies des présentes résolutions soient transmises à l'Hon. Juge Prud'homme, et envoyées à l'organe officiel de l'Association, LE CANADIEN, ainsi qu'au Journal LE MANITOBA pour publication.